



Ville de Melun

AFFICHÉ LE : 02 JUIL. 2021

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23/06/21 s'est réuni le mercredi 30 juin 2021, L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Madame Brigitte Tixier, Madame Catherine Stentelaire, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 22), **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé (du point n° 1 au point n° 33), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux (du point n° 1 au point n° 33), Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente (du point n° 1 au point n° 22), Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

### ABSENTS NON EXCUSES:

Monsieur Mathieu Duchesne (à partir du point n° 34), Madame Odile Razé (à partir du point n° 34), Monsieur Mourad Salah, Madame Sylvie Bordeaux (à partir du point n° 34), Madame Eliana Valente (à partir du point n° 23),

### ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Monsieur Mathieu Duchesne a donné pouvoir à Madame Odile Razé (du point n° 1 au point n° 33), Monsieur Christopher Domba a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Aude Rouffet a donné pouvoir à Madame Monique Cellier (à partir du point n° 23), Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Madame Djamilia Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville.

SECRETARE :

Kadir Mebarek

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Kadir Mebarek en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 18 mars 2021.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 08 avril 2021.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur, Déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ Procédé à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2020 du budget principal ; Arrêté le Compte Administratif 2020 du budget principal présenté par le Maire ; Arrêté les résultats de l'exercice 2020 ; Déclaré toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget principal définitivement closes.
- ✓ Pris acte des résultats de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2020 ; Confirmé l'affectation du résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit 5 351 456,91 € au financement de la section d'investissement ; Précisé que cette décision se traduit dans le budget primitif 2020 - Section d'Investissement : 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 351 456,91 €
- ✓ Voté la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2021.
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2021.
- ✓ Limité l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à - 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2021
- ✓ Autorisé le Maire à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et à signer la convention.

- ✓ Autorisé le Maire à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'élargissement des horaires d'ouverture des médiathèques de la Ville de Melun (4ème tranche) à hauteur maximale de 80%, soit 124 513€.
  - ✓ Autorisé le Maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une subvention à hauteur de 40 % des dépenses estimées, soit 128 798 euros.
  - ✓ Fixé la participation aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés du premier degré sous contrat d'association pour la ville à 1 000 € par enfant Melunais et par an.
  - ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'ensemble des associations bénéficiaires listées dans la délibération.
  - ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Amicale du Personnel de la Ville de Melun, et autorisé le versement de la subvention d'un montant de 49 500 euros.
  - ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Association pour les Relations Internationales de Melun », autorisé le versement de la subvention d'un montant de 18 000 euros, et accordé un complément de subvention d'un montant de 5 000 euros pour aider l'association dans la mise en place des anniversaires de jumelage.
  - ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région de Melun (A.S.S.A.D.R.M) et autorisé le versement de la subvention d'un montant de 75 694 euros.
- 
- ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun et autorisé le versement de la subvention d'un montant de 7 407 euros.
  - ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « Les Petits Bergers » et autorisé le versement de la subvention d'un montant de 65 210 euros.
  - ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association « UNICOM » et le versement du concours financier d'un montant de 29 500 euros.
  - ✓ Autorisé le Maire à signer la convention avec l'ensemble des associations bénéficiaires listées dans la délibération.
  - ✓ Approuvé la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et ses annexes.

- ✓ Autorisé la signature de la convention de partenariat avec la CDC portant sur le co-financement d'une ' Etude urbaine du secteur Schuman ' dans le cadre de la clause de revoyure du NPRU des Hauts de Melun pour un montant de 25 000 euros.
- ✓ Autorisé la signature d'une convention de cofinancement d'étude NPRU des Hauts de Melun avec la CDC - Etude de commercialisation sur le périmètre de l'Arc Nord de Melun, dans le cadre de la clause de revoyure - pour un montant de 10 000 euros.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention de coopération internationale à conclure entre la Ville de Melun, le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, l'Hôpital Général Panzi en République Démocratique du Congo et l'association l'Etoile Flamboyante du Congo.
- ✓ Autorisé un abattement mensuel de 50 % sur la tarification aux activités du Conservatoire de Musique et de Danse pour la période du 1er avril au 31 mai 2021 ; Précisé que ces abattements seront déduits de la facture du mois juin 2021 transmis aux familles en juillet 2021.
- ✓ Approuvé la vente des jeux vidéo sortis des collections du réseau des médiathèques dans le cadre de ses opérations de désherbage aux usagers au prix unitaire de 3 euros et dans la limite de 10 jeux par personne.
- ✓ Approuvé l'ouverture d'un laboratoire de fabrication numérique dit « fab lab » au sein de la médiathèque Astrolabe et autorisé la vente de tous les consommables nécessaires à la création numérique au sein de « fab lab ».
- ✓ Attribué les prix du Jury et du Public lors du Marché de Potiers 2021.
- ✓ Approuvé les termes de l'avenant n° 1 ayant pour objet la modification des articles 2 et 7 de la convention initiale relative à l'utilisation des locaux de la Ville par la CAMVS dans le cadre du PRE.
- ✓ Approuvé le transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AE n° 775, 802 et 675.
- ✓ Approuvé le transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AE n° 667, 624 et 672 pour partie.
- ✓ Précisé que si l'élaboration du Plan Local de l'Habitat et du Plan de Déplacement Urbain relèvent bien du champ des compétences déléguées à l'échelle de la CAMVS, l'élaboration et / ou la modification du Plan Local d'Urbanisme relève exclusivement de la compétence de la Ville de Melun; et s'est opposé au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

- ✓ Approuvé la modification de droit commun n° 5 du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ Approuvé l'abrogation de la délibération n° 2019.06.14.121 ainsi que l'échange foncier entre la société 3F Seine-et-Marne et la Commune de Melun.
- ✓ Autorisé l'acquisition du lot en volume n°4 du "passage Gambetta".
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'occupation des jardins familiaux des Carmes actualisée et tous les documents y afférents.
- ✓ Approuvé la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis et autorisé le Maire à la signer.
- ✓ Accordé un délai de six mois supplémentaires pour la réalisation des travaux de rénovation à quatre établissements, portant le délai total à un an.
- ✓ Accordé une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 609,00 euros à Monsieur Jérémy DARDELAY, pour le projet de rénovation de sa vitrine MAJOR D'HOMMES située 35 rue Saint Aspais.
- ✓ Accordé une subvention de 20 % de l'investissement éligible hors taxes soit 300,00 euros à Monsieur Yassine ELATI, pour le projet de rénovation de sa vitrine TECH HAVEN située 46 rue Saint Aspais.
- ✓ Accordé une subvention de 6000 euros à la SCI TKL représentée par Monsieur Chenyue CHENG pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 3-5 rue Saint-Aspais; et une subvention de 4200 € à la SCI CEUJO représentée par Monsieur Laurent SABATIER pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 2 rue de l'Eperon.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au FSL pour l'année 2021.
- ✓ Autorisé son représentant de l'Assemblée Générale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement à voter en faveur de l'augmentation de capital de cette dernière, pour un montant de 10 000 euros, correspondant à 20 actions d'une valeur nominale de 500 euros.
- ✓ Approuvé l'avenant n°4 au marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage.
- ✓ Décidé d'instaurer le remboursement au réel des frais de repas des agents en mission à compter du 1er septembre 2021 (ordres de mission signés à compter de cette date).

- ✓ Décidé, compte tenu des besoins, de créer différents emplois permanents à temps complet.
- ✓ Dit que le nouveau régime indemnitaire des cadres d'emplois suivants : Techniciens territoriaux, Conseillers des APS, Opérateurs des APS, Médecins, Psychologues, Cadres de santé infirmiers, Puéricultrices cadres de santé, Puéricultrices, Infirmiers en soins généraux, Infirmiers, Auxiliaires de puéricultures, Conseillers socio-éducatifs, Assistants socio-éducatifs, Educateurs de jeunes enfants, sera instauré au 1er août 2021 et remplacera les régimes indemnitaires actuellement applicables.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2021.04.10.49 du 8 avril 2021 relative à la demande de la DSIL pour l'Aménagement des rues René Pouteau, Guy Baudouin et Eugène Briais ; approuvé le projet présenté au titre des opérations d'investissement 2021 éligibles à la DSIL « Action Cœur de Ville » ; autorisé le Maire à solliciter l'État pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 « Action Cœur De Ville ».

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Monsieur Louis Vogel